

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Parves-et-Nattages

**Date :** Thu, 17 Feb 2022 11:11:47 +0100

**De :** Stéphanie BOEHLER <sbboehler7@gmail.com>

**Pour :** pref-environnement@ain.gouv.fr

A l'attention de l'enquêteur public,  
Madame, Monsieur,

Je suis habitante de Parves-et-Nattages (01300) depuis 2006, propriétaire d'une maison au hameau de Chemillieu.

Nous sommes sollicités pour donner notre avis sur la re-ouverture de la carrière entre Parves et Nattages (Nant).

Je m'interroge sur la logique de cette proposition : en effet, nos conseils municipaux ont proposé et développé un tout autre projet pour ce site : un champ de panneaux photovoltaïques. Ce projet permet l'exploitation du site (donc des rentrées financières pour la commune), le développement d'énergie renouvelable (un projet moderne et eco-responsable) , et ceci sans nuisances de passage de camions de gros tonnage. Les routes de la commune et le point de passage du centre de Parves sont étroits !

L'arrêt de l'exploitation de la carrière a mis fin à un imbroglio de recouvrement de loyers et de procédures de cessation d'activité des précédentes entreprises d'exploitation de la carrière. Notre commune se tourne vers l'avenir.

De plus, outre les nuisances sonores dans la carrière, et les désagréments de passage des camions, la poussière qui se déposerait sur les panneaux solaires nuirait à une exploitation optimale de ceux-ci alors qu'ils sont déjà installés.

Je suis donc d'avis de conserver développer et optimiser ce nouveaux projet photovoltaïque sans l'exploitation rocheuse.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et suis intéressée par la possibilité de recevoir des informations de votre part concernant la suite de l'enquête. Je vous adresse mes salutations sincères .

Stéphanie Boehler  
163 chemin de chenevaux  
01300 Parves-et-Nattages

**Sujet :** [INTERNET] enquête carrière du ROCHERET Parves et Nattages

**Date :** Thu, 17 Feb 2022 11:24:36 +0100 (CET)

**De :** Paulette JOURDAN

**Répondre à :** Paulette JOURDAN

**Pour :** pref-environnement@ain.gouv.fr

**Copie à :** mairie de parves et nattages <mairie@parvesetnattages.fr>

Veillez trouver témoignage carrière de Rocheret à insérer dans registre enquête. Paulette Jourdan  
01300 Parves et Nattages

Au même titre qu'il n'y a pas de fumée sans feu, il n'y a pas d'extraction de pierre de carrière (très belle et renommée pour ce qui concerne le Rocheret) qui ne crée pas de nuisances. Tout le magnifique bâti du village est fait (surtout les pierres d'encadrement) des pierres du Rocheret même si d'autres lieux d'extraction bien plus modestes et privés ont contribué à construire nos villages (le chouin de Parves inexploité depuis 1914 est célèbre dans le monde entier).

Nous entendions la déflagration de quelques tirs de mines très sporadiques, parfois le bruit du marteau piqueur selon le vent. Pour ce qui est des passages de camions je ne suis pas dans le bourg mais je ne pense pas que quiconque s'en soit plaint. Les règles d'exploitation et de garantie environnementales depuis la date de début d'exploitation au titre de commercialisation (1930 si je ne me trompe pas) sont bien plus encadrées et peuvent être contrôlées. Ma préoccupation pour un futur exploitable serait ce concassage à bien encadrer et cerner)

Pour moi, née ici. La carrière fait partie de mon environnement voire même de ma fierté de fournir au monde entier (enfin surtout les pays riches dont USA) un matériau noble et utile. Enfin pour faire du ciment, des moellons, des empierrement des routes ou autres, il faut de la matière première qui est la pierre transformée. Ce que l'on ferme chez nous comme matière première va être pillé à d'autres pays où les normes sont absentes et le "chacalisme" indigne pour la planète. Les sierras d'Espagne en payent un lourd tribu sans parler de l'Afrique du Nord et pour le reste je ne sais pas mais je doute fort que l'Inde et ses beaux marbres n'est pas oubliée ni l'Amérique du Sud.... La parcelle de Parves fut vendu à l'exploitant . Nattages conserva la propriété et l'exploitant devait payer un "tribut" sur les tonnages retirés. L'aventure n'a pas été très concluante. Si l'exploitation demandée devient opérante. La commune percevra t'elle un dû ? Voilà pour mon témoignage .

Paulette JOURDAN